

## Séance du 22 février 2021

**Présents :** M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;  
MM F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
Echevins ;  
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;  
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V.  
RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE,  
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY,  
M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S.  
LELEUX, D. BUTERA, Conseillers Communaux ;  
Me V. RODRIGUES, Directrice Générale ff.

Monsieur le Bourgmestre salue l'assemblée et signale que le conseil a lieu en vidéoconférence et qu'en fonction de l'évolution des choses, il verra si pour le prochain conseil, il sera possible de revenir en présentiel. Il y a encore des réunions qui se tiendront prochainement en fonction de l'évolution de la situation. Quoi qu'il en soit, rien ne sera fait sans concertation avec les chefs de groupe.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

### **Covid-19 - Suppression - Taxe sur les débits de boissons et redevance sur l'occupation du Domaine Public.**

Par sa circulaire du 04 décembre 2020, le Gouvernement wallon vise à soutenir, en 2021, les secteurs des cafetiers, restaurants, des hôtels, des maraîchers, des ambulants et des forains, soit les secteurs tout particulièrement affectés, durant l'année 2020, par les mesures de restrictions d'activités et de confinement.

Le Gouvernement wallon invite les communes à supprimer totalement pour l'exercice 2021, les taxes et redevances spécifiques, touchant des secteurs particuliers et énumérés exhaustivement, lesquelles concernent ces secteurs d'activités.

Pour la Communes de Frameries, sont concernées :

- la taxe sur les débits de boissons.
- la redevance sur l'occupation du domaine public (marchés, foires, cirques, ...)

Le Gouvernement wallon s'engage à accorder aux Communes une compensation à due concurrence.

Monsieur DISABATO demande la parole. Effectivement, il s'agit d'une mesure qui est soutenue par le Gouvernement Wallon, il voulait en savoir plus sur le calendrier par rapport au plan de relance version 2021 que le Collège avait annoncé car beaucoup sont encore en grande difficulté financière aujourd'hui et donc il est nécessaire de ne pas trop attendre.

Alors, si c'est la question de la réduction des taxes, il y a encore quelques semaines car l'enrôlement se fait vers le mois d'avril ou mai, mais il faut avoir une réflexion la

plus aboutie possible. Il y a aussi d'autres mesures qui sont prises par les différents gouvernements mais il pense que la Commune a son rôle à jouer.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que pour ce qui concerne ces taxes, la décision est prise à l'unanimité au sein du conseil et sera mise en œuvre immédiatement, à savoir qu'il n'y aura pas d'enrôlement pour 2021. Pour ce qui concerne les autres formes d'aides, notamment la deuxième phase du plan de relance, le Collège s'engage à revenir au Conseil de mars avec une deuxième présentation car dans le budget de 2021, une somme de 500.000 € avait été prévue et sera affectée à un nouveau train d'aides à différents acteurs communaux et dans la foulée, les décisions prises par la Conseil seront directement concrétisées car il y a une volonté d'avancer aussi vite que possible. Il ajoute que la Wallonie annonce d'autres mesures, notamment dans le secteur culturel ou événementiel ; une circulaire devrait arriver tout prochainement ainsi que de nouvelles décisions pour ces secteurs. Le Collège y sera attentif.

Monsieur Disabato souligne l'empressement qu'il a par rapport à cela qui est plus une prise de position politique qu'une question.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que l'empressement est partagé de tous mais que les choses doivent être faites dans les règles et que la première étape est la décision qui sera prise ce soir ; dans la foulée, il y aura la concrétisation de celle-ci aussi vite que possible.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

- De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 7/11/2019 approuvée le 13/12/2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025 la taxe sur les débits de boissons, et ce, uniquement pour les secteurs exhaustivement énumérés par la circulaire du 04/12/2020 ;
- De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 7/11/2019 approuvée le 13/12/2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025 la redevance sur l'occupation du domaine public

## Article 2

De transmettre le présent règlement au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

## Article 3

Que le présent règlement entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

La délibération requise est adoptée.

### **Indemnités de déplacement - Directions d'école - du 1er janvier au 31 décembre 2021**

Chaque année, le Conseil communal permet aux 4 directions d'école, d'utiliser, en cas de nécessité, leur véhicule à moteur personnel afin d'effectuer des déplacements pour les besoins du service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Un montant de 2.300 € est prévu à l'article budgétaire 722-121-01-2021 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires ».

Sur base de la circulaire n°683 relative à l'adaptation du montant de l'indemnité kilométrique 2020, le montant est fixé à 0,3542 € du kilomètre pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

### D E C I D E :

#### Article 1er :

Octroyer des indemnités de déplacement aux directions d'école, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

#### Article 2 :

Fixer le nombre de kilomètres à octroyer à Mme Dury Nathalie, Directrice d'école au groupe scolaire de Calmette- Champ perdu, ou le(la) remplaçant(e) désigné(e) par le Collège, comme suit : 2 implantations x 721km = 1442km.

#### Article 3 :

Fixer le nombre de kilomètres à octroyer à Mme lafolla Rosanna, Directrice d'école au groupe scolaire de la Victoire, ou le(la) remplaçant(e) désigné(e) par le Collège comme suit : 1 implantation x 721km = 721km.

Article 4 :

Fixer le nombre de kilomètres à octroyer à Mme Géraldine Bériot, Directrice d'école au groupe scolaire de la Libération -Collard - Léopold, ou Mr Wathelet Michaël, Directeur temporaire désigné par le Collège comme suit : 3 implantations x 721km = 2163km.

Article 5 :

Fixer le nombre de kilomètres à octroyer à Mr Maxime Renaut Directeur d'école stagiaire au groupe scolaire d'Eugies-Sars-Wauters, ou le(la) remplaçant(e) désigné(e) par le Collège comme suit : 3 implantations x 721km = 2163km.

La délibération requise est adoptée.

### **Augmentation de cadre en maternel à l'implantation Wauters au 18 janvier 2021**

Sur base de la circulaire 7674 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire, une augmentation de cadre peut être prévue le 18 janvier 2021 soit le 11ème jour de classe après les vacances d'hiver.

Sur base de la circulaire 7909 du 13 janvier 2021, pour qu'un élève de M1 ou M2 puisse être comptabilisé pour l'augmentation de cadre en maternel, il doit compter au minimum 1 demi-journée de présence effective entre le 30/11/2020 et le 15/01/2021, pour autant que son inscription soit toujours effective le jour de l'augmentation de cadre.

Mr Maxime Renaut, Directeur d'école stagiaire au groupe scolaire d'Eugies, informe le Pouvoir Organisateur qu'une ouverture de classe peut être prévue à cette date à l'implantation Wauters.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

DECIDE :

Article 1er :

Ratifier la délibération du Collège communal du 11 février 2021 relative à la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternelle à l'implantation Wauters au 18 janvier 2021.

Article 2

Ratifier la délibération du Collège communal du 11 février 2021 relative à la décision de maintenir ces emplois jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

### **Accueil extrascolaire - Convention avec l'ASBL Dynarythmique**

Dans le cadre de la mise en place du Programme de Coordination Locale de l'Enfance 2017-2022, l'ASBL Dynarythmique est un partenaire au niveau de l'Accueil Temps Libre qui est développé sur la Commune.

Dans cette dynamique et dans un objectif d'amélioration continue de l'accueil extrascolaire sur l'entité de Frameries, nous avons décidé de poursuivre la collaboration avec l'ASBL Dynarythmique, qui était déjà présente depuis quelques années sur le territoire.

Ce service d'accueil extrascolaire propose des stages pendant les congés scolaires pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans. Leurs activités se déroulent, généralement, dans les locaux de l'école de la Victoire.

La convention est conclue pour une durée maximale d'un an, à dater du 1er mars 2021 au 28 février 2022.

Elle est renouvelable tacitement sur proposition de l'Administration Communale pour autant qu'elle reste liée à la réalisation du Programme CLE approuvé par la Commission Communale de l'Accueil dans le cadre du développement de l'Accueil Temps Libre sur l'entité de Frameries.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### **D E C I D E :**

Article 1er :

Approuver la convention entre l'Administration Communale de Frameries et l'ASBL Dynarythmique.

La délibération requise est adoptée.

### **Garderies dans l'Enseignement du libre – Subsidés non nominatifs de Janvier à juin 2021**

Les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés ;

Sur base du coût moyen des garderies - diminué du subside non utilisé pour les garderies de septembre à décembre 2020 - les subsides des garderies du libre sont répartis comme suit, pour la période du 4 janvier 2021 au 30 juin 2021 :

- Ecole St Joseph de Frameries : 2.030.73 €
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1.922.72 €
- Ecole libre mixte subventionnée de la Bouverie : 3.337.20€
- Ecole Ste Waudru de Frameries : 1.694.50 €

Les organismes repris ci-dessus, ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article unique :

Approuver l'octroi des subventions sur l'article 722/44301 « avantages sociaux et subsides pour l'enseignement du libre » pour la période du 4 janvier au 30 juin 2021, réparties comme suit :

- Ecole St Joseph Frameries : 2.030.73 €
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1.922.72 €
- Ecole libre mixte subventionnée de la Bouverie : 3.337.20€
- Ecole Ste Waudru de Frameries : 1.694.50 €

La délibération requise est adoptée.

#### **Mobilité - Règlements complémentaires de circulation routière : mesures diverses**

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l'entité, il conviendrait d'arrêter diverses mesures de circulation.

Le Collège propose au Conseil :

1. Rue de l'URSS

Mesure visant à allonger la division axiale existante de 15 à 20 mètres.

2. rue Charles Rogier - tronçon compris entre la rue du Marais et la rue Désiré Maroille

- abrogation du stationnement alterné semi-mensuel

- interdiction de stationner côté impair.

3. rue César Depaepe

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées établi le long du n°61.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

##### Article 1<sup>er</sup>

Dans la rue de l'URSS :

La division axiale existant à son débouché sur la rue Donaire est allongée de 5 mètres et passe ainsi de 15 à 20 mètres.

Cette mesure est matérialisée par le tracé d'une ligne blanche constituée de trois traits discontinus.

##### Article 2

Dans la rue Charles Rogier, entre les n°2 et 32 :

- le stationnement alterné semi-mensuel existant dans ce tronçon est abrogé.

- le stationnement des véhicules est interdit côté impair.

Cette mesure est matérialisée par le placement de signaux E1 avec flèche montante et descendante.

##### Article 3

Dans la rue César Depape :

Un emplacement de stationnement pour personnes handicapées est établi, du côté impair, le long du n°61.

Cette mesure est matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

##### Article 4

Soumettre ces règlements de circulation routière à l'approbation du Ministre wallon des travaux publics.

La délibération requise est adoptée.

#### **Révision partielle du plan de secteur - Périmètre "DONAIRE" - Réintroduction du dossier de la demande de révision - Soumission au Conseil communal pour son approbation.**

Considérant les correspondances de la Direction de l'Aménagement Local (DAL) du 11 décembre 2019, de la Direction du Développement Territorial (DDT) du 27 novembre 2020 et le courriel du conseil juridique du 22 décembre 2020, le Collège communal décidait, en sa séance du 21 janvier 2021 :

- d'approuver le principe portant sur la réintroduction de la demande de révision du plan de secteur concernant le périmètre "DONAIRE", en recommençant la procédure au stade de l'organisation d'une nouvelle réunion d'information du public (RIP) ;

- d'étudier la manière la plus opportune d'organiser la RIP, dans la mesure du possible, dans le courant du mois de mars.

En référence au courrier daté du 03 février 2021 de Monsieur le Ministre Willy BORSUS, réceptionné le 08 février 2021 par notre Administration, ce dernier rappelle que, tout en relevant l'existence du vice de forme, son administration a précisé que ledit vice pourrait être jugé non substantiel au regard de la jurisprudence du Conseil d'état.

Il appuie cependant sur le fait que la seule manière de se prémunir de tout risque, de façon absolue, serait de réitérer les modalités d'annonce de la réunion d'information du public en vue de la réorganisation de celle-ci.

Enfin, la demande relevant de l'initiative du Conseil communal, celle-ci doit être soumise à son approbation afin d'entamer la procédure, et ce, conformément aux modalités réglementaires qui y sont fixées.

Pour rappel, le 25 mars 2019, le Conseil Communal approuvait, à l'unanimité, le projet de révision partielle du plan de secteur concernant le périmètre "DONAIRE".

Monsieur le Bourgmestre réexplique le point. Il ajoute que le Ministre Borsu a envoyé un courrier à l'Administration dans lequel il admet que substantiellement les choses ont été faites correctement mais le Collège a décidé de réintroduire la procédure à l'échelle de la RIP qui se tiendra tout prochainement. La procédure sera enclenchée par l'Administration et la réunion se tiendra fin du mois de mars. Cela permettra aux uns et aux autres d'apporter de nouveaux arguments en faveur de cette révision du plan de secteur. Parallèlement à cela, le comité des riverains a déposé une pétition au parlement wallon. Tout va donc se conjuguer pour en arriver, il espère, à un résultat positif.

Monsieur DISABATO prend la parole et dit qu'en accord avec tous les groupes politiques, le Collège a décidé de relancer la procédure par rapport au problème de forme. Parfois des décisions sont remises en causes sur base d'un simple problème de forme et il pense qu'il est positif de résoudre l'erreur administrative qu'il y a eu en recommençant la procédure. Il veut être bien sûr que des contacts ont été pris avec l'Administration maintenant pour être certains que cela ne se reproduise une nouvelle fois. Il est important que l'Administration qui joue un rôle de rooling puisse donner un avis qui n'est pas formel au préalable car de toutes façons, le conseil d'état est indépendant. Il est néanmoins utile qu'il y ait une convergence de vues sur la forme, c'est l'essentiel à pouvoir préserver.

Monsieur DISABATO parle ensuite de la double approche qui est la procédure SOL et souhaite savoir où en est le dossier et quand il passera à l'étape suivante, et comme il s'agit aussi d'une procédure sur laquelle le Conseil investit pas mal d'espoir, il voudrait savoir où en est le calendrier.

Monsieur le Bourgmestre répond à Monsieur DISABATO qu'un contact aura lieu avec l'Administration afin d'être sûrs que plus rien ne pourra être épinglé dans la procédure qui est relancée. Concernant le SOL, au dernier Conseil, Monsieur le Bourgmestre s'était engagé à organiser une réunion technique de travail à l'échelle communale à l'effet de faire des choix pointus et très nuancés. Cette réunion n'a pas encore eu lieu car il a été demandé à l'auteur de projet de bien retravailler et redéfinir



les orientations les plus pertinentes à donner à ce dossier. Dans les deux semaines qui viennent, un groupe de travail sera convoqué, ici au sein de l'Administration, chaque groupe politique sera invité à se faire représenter, il y aura également l'auteur de projet afin que tout le monde s'entende sur les choix stratégiques à faire par rapport à cette procédure.

Madame FONCK souhaite qu'il y ait une grande vigilance des groupes politiques et un soutien clair par rapport à la pétition qui a été déposée à la Région Wallonne par la Nature sans Friture il y a déjà pas mal de temps. Il est vrai qu'il y a une procédure à respecter mais il est important que la Nature sans Friture puisse être entendue en commission du parlement wallon assez rapidement et pas en été ou après les vacances scolaires, puisque régulièrement, il y a des petites allusions dans tel ou tel arrêté et notamment Madame FONCK pense à un arrêté récent du Ministre Borsu qui donne toujours des inquiétudes sur la manière avec laquelle il faut interpréter le lien qui est fait avec le dossier sur la commune de Frameries. Elle espère que tous les partis se soutiendront pour avoir cette audition au Parlement Wallon et que la Nature sans Friture puisse ainsi faire entendre la voix de tous les framerisais et de l'ensemble des citoyens concernés dans les communes proches de l'entreprise Claerbout. Il faut aussi la plus grande vigilance au niveau de l'IDEA où le dossier est régulièrement évoqué et il est important que les partis qui ont pris des engagements au niveau de la Commune puissent aussi s'assurer que l'ensemble des forces vives à l'IDEA suivent la même position. Il s'agit en effet d'un dossier majeur pour l'ensemble des habitants.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que comme elle, il appelle pleinement le soutien des forces politiques et il peut s'engager au nom du PS, de plus le Président de la Commission est membre de la même famille politique et il a d'ailleurs régulièrement des contacts avec lui. Il imagine qu'il en sera de même dans les autres partis politiques. Cette pétition déposée par le comité des riverains devrait être examinée en Commission de l'aménagement du territoire où tous les partis politiques sont représentés. Cette pétition a toute son importance car il y a quand même 2.500 pétitionnaires et elle doit être prise pleinement en compte et s'ajouter à la démarche communale visant à la révision du plan de secteur.

Monsieur DISABATO confirme que le dossier viendra en commission d'aménagement du territoire, il ajoute qu'à partir de 1.000 signatures vérifiées et ici, il y en a 2.500, c'est de droit d'être auditionné et donc cela ne posera pas de souci à ce niveau-là. Par rapport au groupe de travail technique que Monsieur le Bourgmestre a évoqué dans sa réponse, il souhaite savoir si les riverains peuvent aussi être associés, du moins quelques représentants pour que tous soient au diapason.

Monsieur le Bourgmestre n'y voit aucun problème et signale qu'ils ont déjà été associés à une réunion préalable.

Madame MAHY approuve également car c'est un dossier qui tient aussi à cœur le groupe PTB.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le principe de réintroduction de la demande de révision partielle du plan de secteur concernant le périmètre "DONAIRE", en recommençant la procédure depuis la réalisation de la réunion d'information du public (RIP) ;

Article 2 :

De prendre acte des modalités réglementaires relatives à la réunion d'information du public (RIP), précisées au travers la motivation du présent point ;

Article 3 :

De prendre acte de la tenue de la RIP par vidéo-conférence.

La délibération requise est adoptée.

#### **Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité :** **Rapport d'activités 2020 et demande de subvention - Présentation au Conseil communal**

La Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) a été renouvelée en 2019 par arrêté ministériel du 10/07/2019 approuvant le renouvellement de celle-ci. Depuis, la C.C.A.T.M. fonctionne donc entièrement sous le Code du Développement Territorial (CoDT).

L'article R.I.12-6 du Code du Développement Territorial (CoDT) prévoit l'octroi aux communes d'une subvention pour le fonctionnement de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.).

En application de l'article R.I.10.5 dudit CoDT, le nombre minimal de réunions annuelles est fixé à 8.

Neuf séances au total ont réuni ces conditions durant l'année 2020.

Dès lors, sur base de ce nombre total de réunions, la Commune peut prétendre à la subvention pour un montant de 6.000 euros.

La demande de subvention doit être adressée à la Région wallonne, avant le 31 mars 2021, et doit être accompagnée :

1. Du tableau récapitulatif des dossiers traités par la Commission en 2020 (rapport d'activités),
2. Du tableau des présences,
3. D'un relevé des dépenses supportées par la Commune dans le cadre du fonctionnement de la commission,

4. De l'attestation de la participation du président, des membres ou de la personne qui assure le secrétariat concerné, à des formations en lien avec leur mandat respectif, conformément à l'article R.I.12-6§1<sup>er</sup>, 2° du CoDT ainsi que le justificatif des frais inhérents à l'organisation de ces formations,
5. De la déclaration de créance d'un montant de 6.000 euros établie par le Collège communal,
6. Des procès – verbaux de chaque réunion plénière.

Le rapport d'activités doit être approuvé par le Conseil communal.  
Ce même rapport d'activités a été soumis à la C.C.A.T.M., pour prise de connaissance, lors de la séance du 2 février 2021.

Etant donné que le Président ne fait pas partie du Conseil, Monsieur DRAUX, en tant qu'Echevin de l'Urbanisme prend la parole et se permet de commenter le rapport qui figure dans le dossier. Il doit être renvoyé à la Région Wallonne pour le 31 mars au plus tard afin de bénéficier de la subvention pro-méritée qui est de 6.000 €. Cette CCATM a été renouvelée en 2019 et l'arrêté d'approbation par le Ministre est parvenu à l'Administration le 10 juillet 2019. Elle s'est donc réunie en 2020, 9 fois sous le régime du CodeTe et plus sur celui du CWATUP. Elle a examiné 5 dossiers sur lesquels elle a remis avis sur des demandes de permis qui impliquent une ou plusieurs dérogations à un plan ou aux normes d'un Guide Régional d'Urbanisme, ce que l'on appelle des CU2. Elle a aussi remis avis sur 55 dossiers de demandes de permis d'urbanisme et un avis sur une demande de permis unique. Les membres ont pu aussi assister à une formation donnée par la coordinatrice de la Maison de l'Urbanisme du Hainaut et chargée de mission à Espace Environnement ASBL sur les objectifs régionaux de l'Aménagement du Territoire, Rôle et implication de la CCATM. Malheureusement, suite à la pandémie, aucune visite n'a pu être organisée mais il y en a une qui est actuellement programmée. A noter également que la CCATM s'est toujours réunie avec le quorum et qu'il y a eu 3 remplacements de membres au cours de l'année 2020 suite à deux démissions et un décès. Voilà ce qu'il y a à dire sur le rapport qui figure dans le dossier.

Au nom du Conseil, Monsieur le Bourgmestre salue le travail effectué par la CCATM pour leur implication dans un travail qui n'est pas toujours facile. Il les remercie pour la qualité du travail réalisé au cours de cette année.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article 1er :

Prendre acte du rapport d'activités 2020 de la C.C.A.T.M.

Article 2 :

D'envoyer la demande de subvention accompagnée de ses pièces justificatives à la Direction de l'Aménagement Local du Service Public de Wallonie.

La délibération requise est adoptée.

### **Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité : Démission de Mr Hanton - Présentation au Conseil communal**

Conformément à l'Article 4 du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.), lorsque le membre ne remplit plus la condition de domiciliation imposée, il est réputé démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'Article 5 de ce même R.O.I., toute proposition motivée (décès ou démission) visant à mettre fin prématurément à un mandat et à procéder au remplacement doit être soumise à l'approbation du Conseil communal.

En 2018, l'administration du SPW-Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme-Direction de l'Aménagement local a rédigé un vade-mecum sur la base des options validées par le cabinet de Monsieur le Ministre en charge de l'aménagement du territoire. Il est y notamment précisé ce qui suit :

- *Vacance d'un mandat de membre effectif*

*Si le mandat d'un membre effectif devient vacant, le Conseil communal acte cette vacance et choisit son remplaçant parmi ses suppléants, dans l'ordre hiérarchique fixé précédemment. A défaut de suppléant, le Conseil communal puise dans la réserve parmi les candidats présentant un intérêt similaire.*

- *Vacance d'un mandat de suppléant*

*Si le mandat d'un suppléant devient vacant, le Conseil communal :*

- *soit désigne un suppléant dans l'ordre hiérarchique fixé précédemment ;*
- *soit désigne un nouveau membre suppléant parmi les candidats présentant un intérêt similaire et repris dans la réserve ;*
- *soit décide de ne pas procéder à son remplacement.*

*Toute modification dans la composition sera actée dans une délibération du Conseil communal et transmise pour information au Gouvernement wallon lors de l'envoi de la demande de subvention de fonctionnement annuelle.*

*Aucun arrêté ministériel ne sanctionne ces décisions.*

Pour rappel, en date du 27 mai 2019, le Conseil Communal a décidé de renouveler la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M).

La C.C.A.T.M a ainsi été renouvelée par arrêté ministériel du 10/07/2019.

Le 28 septembre 2020, le Conseil Communal a approuvé les modifications intervenues dans la composition de la CCATM et a désigné les membres, comme suit :

<u>Président</u> : M Etienne COUVREUR	
<u>Membres effectifs</u>	<u>Membres suppléants</u>
M André NIEMEGERST	M Bernard LAURENT
M Stéphane JORIS	Mme Claudine URBAIN
Mme Valérie DEMOUSTIER	M Lucas ITALIANO
M Louis RIFAUT	M Philippe MICHEL
Mme Sara MEREU	M Manuele PIRRELLO
M Laurent MINETTE	Mme Amélie RATAJSKI
M Denis HUPEZ	M Marc GIANGRECO
Mme Dominique MAILLEUX	Mme Jacqueline DEGRUGILLIER
M Eric CURRO	M André GALLEZ
M Eric DESCAMPS	Mme Florence DEFOURNY
M François HANTON	M Michel THOMAS
Mme Ariane WAUTIER	M Martin POUPON
<u>Quart communal</u>	
Mme Amélie WILPUTTE	Mme Sophie DIEU
M Michel DELIGNE	Mme Julie DUFRANE
M Fabrice DESPRETZ	M Fabian URBAIN
Mme Anita MAHY	M Andréas GRIGOREAN

Par son mail du 1er février 2021, Monsieur Hanton informe ne plus être domicilié dans la commune de Frameries.

Il doit donc être remplacé au sein de la commission.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
 J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
 V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
 J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
 J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article unique :

De désigner Monsieur Michel Thomas en tant que membre effectif de la CCATM en remplacement de Monsieur François Hanton,

De désigner Michel Chamelot en tant que membre suppléant de la CCATM en remplacement de Monsieur Michel Thomas.

La délibération requise est adoptée.

#### **Accord-cadre travaux de peinture dans les écoles : Approbation des conditions et du mode de passation.**

La plupart des établissements scolaires ont été mis en conformité incendie et partiellement rénovés (carrelage, porte coupe-feu, menuiseries extérieures, ...).

Afin de finaliser ces rénovations, des travaux de mise en peinture s'avèrent nécessaire.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de Travaux est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable.

Le coût estimatif global des Travaux s'élève à 149.984€ TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2021/002, le montant estimé et le projet d'avis de marché relatif au marché "Accord-cadre travaux de peinture dans les écoles", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé pour les trois ans s'élève à 141.495,00 € hors TVA ou 149.984,70 €, 6% TVA comprise.

Article 2:

De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3:

De financer cette dépense par le crédit inscrit au service extraordinaire du budget communal de 2021, à l'article 72200/723-60.

La délibération requise est adoptée.

#### **Construction de la 11ème série de caveaux à Eugies - Approbation des conditions et mode de passation**

Le secteur inhumation nous informe qu'il y a une nécessité de construire une batterie de caveaux au cimetière d'Eugies.

Le projet consistera à la construction d'une nouvelle batterie de caveaux qui sera composée de 24 caveaux 2 fours et 10 caveaux 3 fours.

La construction de la 11ème série de caveaux est donc indispensable.

Pour ce faire, le cahier des charges N° 2021/001 relatif au marché "Construction de la 11ème série de caveaux à Eugies" a été établi par le Service Technique communal des Travaux.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 56.794,05 € TVAC.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2021/001 et le montant estimé du marché "Construction de la 11ème série de caveaux à Eugies", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 46.937,23 € hors TVA ou 56.794,05 €, 21% TVA comprise.

Article 2 :

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au service extraordinaire à l'article 878-08/725-60 « Construction caveaux à Eugies » du budget communal de 2021.

La délibération requise est adoptée.

#### **Rénovation de la Rue Alfred Defuisseaux (PIC 19-21) - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

La rénovation de la rue Alfred Defuisseaux est reprise dans le Plan d'Investissement communal 2019-2021, approuvé par la DGO1 en septembre 2019.

Pour ce projet, il est envisagé de procéder au remplacement de l'égouttage existant, à la réfection de la voirie et des trottoirs et d'installer des dispositifs de sécurité.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de travaux est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré et il y est proposé de passer le marché par procédure ouverte.

Le montant global estimé de ce marché de travaux s'élève à 2.134.600 € TVAC.

L'estimation des travaux pour la partie voirie s'élève à 1.197.715 € TVAC, et sera subsidiée à 60% par le SPW (DG01).

Les travaux d'égouttage sont quant à eux estimés à 942.885 € HTVA et sont préfinancés par la SPGE.

Monsieur le Bourgmestre dit qu'il s'agit d'un dossier important, un des plus gros chantiers de la mandature en plein cœur de Frameries et il y a une logique en terme de réaménagement et de requalification du centre urbain et de la rue des Alliés. Ce chantier aura un impact important sur la requalification et le cadre de vie en plein cœur de la Commune.

Monsieur STIEVENART demande la parole par rapport à la rue des Alliés. Il intervient au niveau de la dégradation des pavés car cela devient de plus en plus sérieux.

Monsieur le Bourgmestre admet que Monsieur STIEVENART a raison et il lui répond que c'est une question qui est d'actualité puisque force est de constater qu'une dizaine d'années après la rénovation, et il y a à cela diverses raisons, il y a un charroi particulièrement lourd dans cette rue mais le plateau ralentisseur, tout particulièrement celui de la partie haute, est fortement dégradé aujourd'hui. C'est une voirie qui appartient à la Région, ce n'est pas une voirie communale, elle a été rénovée car cela participait à la logique de requalification de rénovation urbaine pour laquelle la Commune avait obtenu des subsides. Des rencontres ont eu lieu avec le SPW, la dernière a eu lieu il y a 2 semaines avec la Direction montoise. A ce stade, des décisions ne sont pas encore prises mais il y a un accord de principe sur la prise en charge de la rénovation de cette voirie, avec pour corollaire, que cette rénovation soit suivie de la rétrocession de cette voirie à la Commune. Le dossier est actuellement ouvert, le Collège a formulé une option en accord avec le SPW qui tient compte du modèle de rénovation que le Collège souhaite entamer. Ce dossier est envoyé au SPW, il nécessitera un accord ministériel. Il faut bien sûr que le SPW dispose des moyens financiers pour pouvoir assurer cette rénovation. Le Collège reviendra régulièrement devant le conseil avec l'état d'avancement du dossier.

Monsieur STIVENART souhaitait soulever le problème car cela devient de plus en plus dangereux.

Madame MAHY espère que la rénovation de la rue des Alliés sera quand même meilleure que ce qui a été fait jusqu'à présent. Elle pense que la dégradation a été très rapide et il faut tenir compte qu'il s'agit d'une rue où il y a un charroi important. Il faut insister sur la solidité du projet.

Monsieur MALOU répond à Madame MAHY que le service technique communal est associé dans le projet et qu'il va bien s'assurer que les matériaux choisis seront de meilleure qualité. Le dossier est en cours.

Monsieur DEBAISIEUX revient quant à lui sur l'important projet qu'est la rue Alfred Defuisseaux pour un montant de 2.134.000 € TVAC. Il a examiné le dossier la semaine dernière à la Commune, il y a beaucoup de positif par rapport à ce projet, il s'agit d'une rue très peuplée où les places de parking sont respectées ainsi que le



traitement de la voirie. Il souhaite savoir si les riverains ont déjà été associés ou s'ils vont l'être car il faut voir s'il n'y aura pas des améliorations ou des adaptations à faire dans ce projet.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'ils sont au stade du dossier technique et le marché va être lancé par rapport à la décision de ce soir et comme pour tous les dossiers de rénovation il est bien évident que les citoyens sont pleinement associés aux opérations concrètes. Il y aura une consultation au préalable des riverains pour ce qui concerne la requalification du site de l'Agrappe où, là, effectivement, il y a matière à échanger, à faire appel aux idées et à l'imagination car il s'agit d'un site important en plein cœur du centre urbain. Il faut trouver une destination à ce site qui est actuellement un terrain vague amélioré et la volonté est de lui donner une dimension d'attractivité et conviviale. L'Echevin de la citoyenneté prend les choses en mains et va rapidement associer les riverains. Mais en période Covid il est très difficile d'organiser des réunions citoyennes. Dès que la situation permettra à nouveau de réunir les gens, il est bien évident que cela sera fait.

Monsieur MALOU confirme bien qu'il s'agit ici de l'aspect technique, principalement les travaux de voirie, égouttage, les trottoirs, la sécurisation de la voirie, ...Il s'agit d'un chantier important qui va durer un petit temps et dès lors les riverains seront consultés comme lors de chaque chantier. Si le dossier s'enclenche bien, le chantier devrait débuter en octobre.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° AC.1160.2901.0010\_4 et le montant estimé du marché "Rénovation de la Rue Alfred Defuisseaux.", établis par l'auteur de projet, HIT Hainaut Ingénierie Technique, Route de Valenciennes 58 à 7301 Hornu. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.927.774,41 € hors TVA ou 2.134.601,02 €, TVA comprise.

Article 2:

De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3:

De financer cette dépense par le crédit inscrit au service extraordinaire du budget communal de 2021 à l'article 42119/731-60.

Article 4:

D'envoyer le dossier projet à la DGO1 pour approbation.

La délibération requise est adoptée.

**Plan d'équipement des Espaces Publics Numériques labellisés de Wallonie - Adhésion à l'accord cadre – Cahier spécial des charges n° O6.01.04-16F66**

Par Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2020, la Commune de Frameries, labellisée Espace Numérique de Wallonie (EPN), se voit octroyer un subside de 15.000€ afin de renforcer son offre de service et d'acquérir un équipement moderne répondant plus adéquatement aux exigences des évolutions d'usages des publics touchés par la fracture numérique, considérant la transformation numérique de la société et le contexte sanitaire actuel.

Afin de pouvoir bénéficier de la subvention, l'Administration doit adhérer à l'accord cadre référencé dans l'Arrêté ministériel.

Monsieur DISABATO prend la parole et qu'il s'agit d'un débat qui est fort d'actualité puisqu'il s'agit de l'accessibilité aux services numériques surtout en période de Covid. On se retrouve parfois dans une situation où malheureusement toute une série de personnes soit qui n'ont pas le matériel, soit qu'ils n'ont pas l'habitude de l'utiliser, se retrouvent un peu démunis et donc Monsieur DISABATO souhaite savoir ce qui est prévu en terme d'accompagnement au niveau des EPN, est-ce qu'il entre dans les intentions de la majorité de donner des soutiens car il sait qu'il y a des subsides par rapport à cela, notamment des formations à la bibliothèque communale. Il pense en effet que beaucoup de personnes ont besoin de soutien également pour l'utilisation du matériel car tout le matériel possible peut être mis à disposition mais si les personnes ne savent pas l'utiliser, c'est un peu compliqué. Donc si tout ne peut être résolu au niveau communal, il faut envoyer des signaux à la Région car c'est un élément essentiel dans d'autres dossiers, c'est très actuel au niveau des banques, de la SNCB où toute une série de services physiques sont supprimés, ce qui peut se justifier d'un certain côté mais qui peut aussi poser des problèmes par rapport à une catégorie de population qui malheureusement n'a pas accès à ces services, soit par manque de matériel, soit pour ne pas savoir l'utiliser.

Monsieur le Bourgmestre explique que l'espace doit être garanti pour le plus grand nombre et que l'EPN se trouve à la bibliothèque de Frameries. Il donne la parole à Madame URBAIN qui est en charge de cela.

Madame URBAIN signale que pour le moment, les cours qui y sont dispensés sont suspendus vu les conditions sanitaires. En dehors de cette crise, il y a des cours qui sont donnés très régulièrement et qui sont suivis de manière très assidue par la population. Parfois les personnes qui viennent au cours n'y connaissent rien grand-chose.

Monsieur DISABATO ne voit pas de souci par rapport aux formations qui sont données mais au-delà de cela, les personnes qui viennent pour utiliser les EPN pour l'un ou l'autre service doivent également avoir un soutien.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

## D E C I D E :

Article unique :

Adhérer à l'accord cadre référencé dans l'Arrêté ministériel relatif au cahier spécial des charges n° O6.01.04-16F66.

La délibération requise est adoptée.

### **Entretien extraordinaire des trottoirs : Lot 1: Rue Felix Alardin et Lot 2: Avenue de la Résistance - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Dans le cadre du Programme Stratégique Transversal 2018/2024, l'action 215 a pour objectif opérationnel de poursuivre la rénovation de trottoirs.

Dans ce but, il est envisagé de procéder à l'aménagement des trottoirs de la rue Félix Alardin ainsi qu'à ceux de l'Avenue de la Résistance.

Le montant global estimé de ce marché s'élève à 104.366 € TVAC.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de travaux est requise.

Le cahier des charges N° 2021/007 a été établi par le Service Technique communal des Travaux.

Il y est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Monsieur DEBAISIEUX demande la parole. Il souhaite savoir en quoi consisteront ces travaux de rénovation.

La parole est donnée à Monsieur MALOU qui explique que chaque année, il y a un budget de 200.000 € pour l'entretien extraordinaire des trottoirs de l'entité, ici, on parle de deux lots, l'un à la rue Félix Alardin où là il y aura une rénovation des trottoirs et des éléments linéaires. 6 places de parking seront aménagées au niveau du petit square de cette rue vu les problèmes de stationnement récurrents dans ce quartier. En complément de cela, la Commune travaille avec une société Arpayge qui s'occupe de l'embellissement des différents squares, 8 squares ont été choisis pour être réaménagés dont celui situé rue Félix Alardin. Pour ce qui concerne la rue de la Résistance, il s'agit simplement de l'aménagement d'un tronçon de trottoir dans le haut de la rue au niveau des nouvelles constructions ainsi qu'une réparation d'un affaissement de la voirie.

Monsieur DEBAISIEUX intervient par rapport à la rue de la Résistance. Il dit qu'en fait il s'agit de trottoir devant 2 habitations. La rue est en cul de sac et aujourd'hui, cela ne pose pas de réel problème. Il se demande si ce trottoir n'est pas fait dans l'intérêt de particuliers et au détriment du service collectif aux citoyens. Il connaît bien cette rue de par les promenades qu'il fait et il pense qu'il n'est pas utile d'avoir ce bout de trottoir au fond.

Monsieur MALOU prend la parole et dit à Monsieur DEBAISIEUX qu'il estime que tout le monde a le droit d'avoir un trottoir. Ici, il s'agit juste d'un tronçon qui doit être terminé, c'est la finition d'une rue et il y en aura d'autres qui seront faits aussi. Il ne s'agit aucunement de privilégier tel ou tel habitant.

Monsieur BATTELLO intervient par rapport à la rue Félix Alardin. Il avait déjà fait une demande en commission il y a quelques mois parce que les riverains se plaignent du passage de poids lourds quand le feu est rouge au bout de la rue de la Libération, les voitures et les poids lourds s'engouffrent dans cette rue, à grande vitesse parfois, pour éviter le feu rouge. Alors il souhaite savoir, puisque les trottoirs vont être faits, s'il n'y a pas moyen de ralentir la circulation, éventuellement à l'aide de plots et limiter le tonnage.

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur DRAUX qui répond que c'est une proposition qui pourra être faite à l'Inspecteur de la Mobilité lors de sa prochaine visite, il se rendra sur place avec lui afin de voir ce qu'il y a lieu de faire et ce qu'il peut proposer comme aménagement en vue de réduire la vitesse et d'empêcher les gros charrois de passer par là. Le point sera mis à l'ordre du jour de sa prochaine visite.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2021/007 et le montant estimé du marché "Entretien extraordinaire des trottoirs : Lot 1: Rue Félix Alardin et Lot 2: Avenue de la Résistance", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé pour les deux lots s'élève à 86.253,10 € hors TVA ou 104.366,26 €, 21% TVA comprise.

Article 2:

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3:

De financer cette dépense par le crédit inscrit au service extraordinaire du budget communal de 2021, à l'article 42116/731-60.

La délibération requise est adoptée.

### **Stérilisation des chats errants - conventions**

Depuis plusieurs années, la Commune de Frameries gère les populations de chats errants sur son territoire via la stérilisation de ceux-ci.

En date du 28 septembre 2020, la Commune a réceptionné un courrier présentant un nouvel arrêté du Gouvernement wallon établissant un régime d'aide aux communes dans le cadre du bien-être animal ainsi que les annexes permettant de soumettre la candidature de la Commune de Frameries.

En date du 14 octobre 2020, l'Administration Communale de Frameries a fait la demande auprès de la Direction de la Qualité et du Bien-Être animal pour bénéficier de ce nouveau régime d'aide aux communes dans le cadre du bien-être animal, plus particulièrement pour la stérilisation des chats errants. Ce nouveau régime d'aide permet de subventionner, notamment, La stérilisation des chats errants (sur base d'un plan d'action annuel).

En date du 08 décembre 2020, la Cellule environnement a reçu un e-mail notifiant qu'une subvention dans le cadre d'un régime d'aide aux communes dans le cadre du bien-être animal était accordée à l'Administration Communale de Frameries pour la stérilisation des chats errants (sur base d'un plan d'action annuel).

Afin de couvrir la période suivante 2021-2022, il convient d'introduire notre demande d'aide pour le 28 février 2021 au plus tard.

La demande doit être accompagnée des conventions signées.

Les crédits sont inscrits à l'article 875/332-01, intitulé « Cotisations association - chats errants » à concurrence de 2.500 €.

A l'initiative de l'échevine du Bien-être, il est proposé de signer des conventions avec plusieurs associations locales, actives pour la stérilisation des chats et de répartir le budget entre-elles.

Les asbl sont: Sos Chats (Boussu), Love Cats (Saint-Ghislain), Les Ch'amis de Jules (Frameries) et les Chats Oubliés (Eugies).

Il est proposé de le répartir de cette façon:

- Sos Chats (Boussu) : 700€: nous travaillons avec cette association depuis plusieurs années. Elle trappe et stérilise les chats errants avant de les relâcher sur le lieu de capture.
- Love Cats (Saint-Ghislain): 750 €: trappe et stérilise les chats errants et les propose à l'adoption.
- Les Ch'amis de Jules (Frameries) : 750€: ne trappe pas les chats errants mais stérilise et accueille les chats errants (chatons compris) pour les proposer à l'adoption.

- Les Chats Oubliés (Eugies) : 300€. Petite structure, ne trappe pas les chats errants mais les stérilise et les propose à l'adoption.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE,  
J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

## D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver les conventions avec les asbl Sos Chats, Love Cats, les Ch'amis de Jules et Les Chats oubliées pour la stérilisation des chats errants sur l'entité de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

### **Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Il s'agit de la séance du 21 janvier 2021. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

### **DIVERS**

- 1) Monsieur SOTTEAU intervient en tant que Président de la CLDR et se réjouit de la réunion qui s'est tenue cette semaine avec Monsieur DRAUX et les services communaux au vu de l'avancée du dossier de Sars au niveau du SPW afin d'établir l'ordre du jour puisque, et il pense que cela peut être annoncé, une réunion va se tenir en présentiel fin mars début avril, et on peut s'en réjouir ainsi les collègues qui font partie de la CLDR et les riverains qui suivent sur internet sont au courant, mais la date n'a pas encore été fixée.

Monsieur le Bourgmestre dit qu'il s'agit d'une bonne nouvelle.

Monsieur DRAUX dit que le Ministre compétent a enfin signé la convention exécution pour la Maison villageoise de Sars en décembre mais celle-ci n'est toujours pas arrivée à la Commune. Maintenant il y a donc de la matière à exposer à la CLDR qui n'a pas encore pu se réunir vu la crise sanitaire mais il

est temps pour les nouveaux membres qui ont été installés de refaire un topo. L'auteur de projet sera invité à cette réunion pour expliquer la méthodologie qui a prévalu lors de l'élaboration de ces fiches projet. Comme Monsieur SOTTEAU l'a dit, une réunion aura bien lieu en présentiel, ce sera plus facile de cette façon de montrer comment fonctionne la CLDR et les plans établis pourront être examinés.

- 2) Monsieur Fabian URBAIN intervient et signale qu'il y a un trou important dans la rue Donaire sur lequel une plaque en fer a été posée. Celle-ci a bougé, ce qui a occasionné de gros dégâts à la roue d'un riverain.
- 3) Monsieur CICCONE intervient et souhaite avoir des informations concernant la vaccination.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que la mise en œuvre des opérations de vaccination est de la responsabilité de la Région. Dans notre région, il y a deux centres de vaccination importants, un à Mons et l'autre à l'Espace Magnum de Colfontaine, cela, c'est la décision régionale. Il y aura, comme c'est annoncé, il y aura peut-être des centres de dimension plus réduite mais il n'y a pas encore de détail à ce niveau-là mais ils seront installés plus particulièrement en milieu rural. Pour ce qui concerne plus précisément les framerisois, Monsieur le Bourgmestre suppose que la convocation qui sera adressée prochainement aux uns et aux autres indiquera qu'il faut aller se faire vacciner à l'Espace Magnum mais il n'en sait pas beaucoup plus.

- 4) Monsieur Claude DUFRASNE a pris connaissance que l'opération « Grand nettoyage de printemps » est de nouveau annulée et que la région a décidé de reporter. L'année dernière c'était la même chose mais il n'y a pas eu de report. Comme il y a une forte demande de la population, si cette action ne se fait pas, il faut entrevoir la possibilité de placer les conteneurs aux lieux habituels

Monsieur MALOU confirme que la Région a bien décidé de ne pas réaliser cette opération cette année mais il y a une décision de collège qui va être prise ce jeudi ou jeudi prochain par rapport à toutes les actions. En effet, le Collège organise ce week-end là toute une série d'opérations que ce soit avec les ambassadeurs de la propreté, également une action avec les conteneurs. Il y a donc actuellement une analyse en cours avec les services de police et technique pour savoir comment encadrer. La Région a annulé car elle veut éviter les mouvements de foule et il faut donc s'assurer au niveau communal que tout soit opérationnel pour organiser ce genre de manifestation.

- 5) Monsieur Claude DUFRASNE intervient par rapport à la rue des 4 Bonniers, au niveau de la partie qui fait partie du parc d'Attre. Pour mémoire, celle-ci

devait déjà être refaite lors de la mandature précédente. Il y a en effet régulièrement des trous importants dans la voirie qui ont été réparés mais cette réparation ne tient pas longtemps. La partie basse de la rue des 4 Bonniers, partie qui va vers la rue Jacobs a été rénovée il n'y a pas longtemps et il n'y a plus que quelques dizaines de mètres à faire et les riverains demandent qu'une attention y soit accordée.

Monsieur MALOU lui répond que le Collège en prend bonne note mais que malheureusement il est impossible de tout faire d'un coup. Les services analysent en fonction des différents éléments et des critères.

Monsieur SOTTEAU ajoute qu'il y a également des problèmes avec un charroi de camions dans cette rue et dans la rue Notre Dame Degrâce malgré les interdictions qui sont placées ce qui endommage tant la voirie que les façades et certaines pierres de maisons. Il faudrait dès lors trouver une solution pour résoudre ce problème car les panneaux ne sont pas respectés.

Monsieur DESPRETZ ajoute qu'effectivement il a remis un dossier concernant ce carrefour à Monsieur DRAUX et il allait poser la question pour savoir si quelque chose avait été fait à ce niveau-là. Il demande si Monsieur DRAUX peut lui répondre au niveau de la mobilité de ce carrefour.

Monsieur DRAUX, comme il l'a déjà indiqué à Monsieur DESPRETZ, possède bien des dossiers mobilité. Ceux-ci doivent être étudiés avec l'Inspecteur de la mobilité lors de sa venue. Il vient plus ou moins une fois tous les 2 mois et puis, après analyses, des règlements complémentaires passent régulièrement devant le Conseil. C'est dans l'ordre du jour de sa prochaine visite qui n'a pas encore été fixée mais elle aura lieu dans le courant du mois de mars.

- 6) Monsieur GRIGOREAN quant à lui souhaite savoir à qui incombe le nettoyage des terrasses des cafés après la saison hivernale, est-ce que cela incombe aux cafetiers ? Car cela fait plus de deux que lui et Monsieur LIVOLSI du Café « Chez Louise » le font, Monsieur LIVOLSI utilise son karcher, ce qui engendre de coûts, notamment au niveau des consommations d'eau.

Monsieur DRAUX pense qu'il s'agit d'une organisation du service technique et que ce travail de nettoyage annuel incombe à l'Administration car la place entière est sous l'occupation du domaine public et donc c'est la commune qui doit gérer tous ces emplacements, des autorisations ont été données à titre précaire aux cafetiers pour pouvoir installer leur terrasse mais c'est à la Commune de procéder à ce nettoyage annuel car il s'agit du domaine communal.



Monsieur GRIGOREAN passe ensuite un message à Monsieur MALOU car comme il le fait régulièrement, il ramasse les déchets en faisant le tour de son quartier, il a encore rempli 2 sacs qu'il voulait porter le lendemain au Hall de maintenance mais 2 ouvriers ont pris directement les sacs. Il souhaite donc les remercier.

Par le Conseil :  
La Directrice Générale ff.,

V. RODRIGUES

Le Bourgmestre,

JM. DUPONT